



Cercle de Silence du 20 juin 2019

Le 20 juin : Journée mondiale des Réfugiés

Pourquoi une journée mondiale des réfugiés le 20 juin ?

Décidée en décembre 2000 par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette journée est l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont dû tout fuir, afin de saluer leur espoir et leur courage de reconstruire leur vie en sécurité.

La date du 20 juin a été choisie pour coïncider avec la journée du réfugié africain qui préexistait. Elle a été célébrée pour la première fois le 20 juin 2001.

En 1951 était adoptée la Convention de Genève par les Nations Unies qui définissait alors le Droit d'Asile, depuis inscrit dans la Constitution française. Elle énonce les Droits des personnes déracinées ainsi que les obligations juridiques des Etats pour assurer leur protection.

Le Droit d'Asile est le dernier des droits lorsque tous les autres ont été bafoués. Or, ce Droit est en danger ! Tant à cause du contrôle primant sur l'accueil des demandeurs d'asile, du règlement européen dit Dublin ou des votes xénophobes aux dernières élections.

La politique de la France se durcit autant pour des raisons électorales qu'économiques. L'Union Européenne fait le choix du contrôle plutôt que de la protection.

Quelques exemples : - de nouvelles mesures se mettent en place pour « régler » rapidement les mois d'attente durant la demande d'asile ; - les centres de rétention sont « pleins » non pas de criminels mais de personnes « sans papiers » ; des accueils très éprouvants dans les préfectures ; attente des rendez-vous...

Etre originaire de pays dits sûrs comme la Géorgie, l'Albanie, le Sénégal, l'Arménie... va entraîner une diminution du montant de l'ADA (Aide financière aux demandeurs d'asile) que tous les demandeurs d'asile ne reçoivent pas ! Une disposition de la loi appliquée d'ici l'automne pourra obliger un demandeur d'asile

à se rendre dans une région « sans hébergement ». Ne soyons pas alors étonnés de voir se développer les « camps, les squats, donc encore plus de précarité !

La priorité devrait être de loger tous ceux qui ont obtenu le statut de réfugiés, ce qui libérerait des places pour les demandeurs d'asile !

Le problème du logement, si crucial à Marseille, risque de s'aggraver si les collectivités ne prennent aucune mesure. Ne tombons pas dans le panneau de mettre les « pauvres » les uns contre les autres » ! Quand cesserons-nous de regarder les demandeurs d'asile, les mineurs isolés, comme des « pestiférés », « des voleurs d'emploi, de logement »... Ce sont d'abord des personnes qui, pour des raisons diverses, ont dû quitter leur pays et qui cherchent un lieu sûr pour vivre dignement, avoir un toit, travailler, créer une famille et élever leurs enfants, les scolariser.

Ce Droit d'Asile est défendu par un grand nombre de citoyens, associations, collectifs, personnalités...

"Il ne s'agit pas vraiment de partager un fardeau. Il s'agit de partager une responsabilité mondiale, fondée non seulement sur le principe général de notre humanité commune, mais aussi sur les obligations particulières qui nous incombent en vertu du Droit International. Les problèmes fondamentaux, ce sont la guerre et la haine, et non pas les personnes qui sont obligées de fuir..."

Antonio Guterrez Secrétaire Général de l'ONU.

Prochain Cercle de Silence le jeudi 18 juillet à 17h 30 Cours St-Louis
ATTENTION ! il n'y aura pas de Cercle de Silence au mois d'août.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Pacte Civique, l'action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous.